

GARDEZ LE LIEN AVEC LA MSA DES CHARENTES



Vous connecter
charentes.msa.fr
+ de 80 services en ligne disponibles
depuis votre espace privé 7j/7

UNE ASSISTANCE INTERNET A VOTRE ÉCOUTE

Notre assistance internet vous accompagne
dans l'utilisation des services en ligne

du **lundi** au **jeudi** de 8h30 à 17h et le **vendredi** de 8h30 à 16h30 :
09.69.39.91.17 (appel non surtaxé)



Nous téléphoner
05 46 97 50 50
nos téléconseillers sont à
votre disposition
du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h



Nous rencontrer
Un accueil sur RDV
Appelez le 05 46 97 50 50

LA MSA TOUJOURS PLUS PROCHE DE VOUS

Le Groupe MSA c'est aussi

**SERVICES À DOMICILE
POUR TOUS**
familles, actifs et personnes âgées

Charente



**PRÉSENCE VERTE
CHARENTE**

46 Bd du Dr C. Doroselle
à Angoulême
05 45 97 81 30
www.presencevertecharente.fr

- Petit jardinage
- Petit bricolage
- Portage de repas

Charente-Maritime



AIDER 17
fabricant de temps libre

1 Bd Vladimir à Saintes
05 46 97 50 88
www.aider17.fr
www.aider17-saest.fr

- Petit jardinage
- Portage de repas
- Aide au ménage
- Aide aux repas
- Aide aux actes essentiels de la vie
- Accompagnement à la vie sociale

ou dans votre agence Groupe MSA



 = **un courrier bien expédié**
un dossier + vite traité


Tous vos courriers sont à adresser à :
MSA des Charentes
1 bd de Vladimir
CS 60000
17106 Saintes Cedex

MSA des Charentes
Action Sanitaire et Sociale
1 Bd de Vladimir
CS 60000
17106 SAINTES CEDEX

Tél : 05.46.97.51.55
Fax : 05.46.97.51.54
charentes.msa.fr

msa
SERVICES



 **vous informer**

Aide aux loisirs

- Les conditions d'attribution
- Le montant de l'aide

Valable du 01/09/2020 au 30/06/2021

Imprimerie MSA des Charentes, 17106 Saintes Cedex-Ne pas jeter sur la voie publique.

charentes.msa.fr

msa santé
famille
retraite
services

L'essentiel & plus encore

Vous avez inscrit ou allez inscrire votre enfant pour participer à une **activité sportive ou culturelle** *durant l'année scolaire (hors ALSH) :

Vous pouvez bénéficier d'une aide financière

(* chant, football, judo, musique, basket, dessin, gymnastique, tennis, natation, théâtre, danse, rugby, équitation...)

Parents

Vous êtes concernés

Si vous avez des enfants de moins de 18 ans à l'ouverture du droit (nés après le 31/12/2002).

Les conditions d'attribution

- Vous êtes affiliés en **prestations familiales** à la **MSA des Charentes**.
ou
Vous êtes affiliés en **assurance maladie** à la MSA des Charentes et vous n'êtes pas allocataires CAF ou autre organisme (dans ce cas fournir une attestation de la CAF ou autre organisme pour l'ensemble de la famille).
- Vous avez des **ressources inférieures au plafond mensuel de la base de calcul ASS**, fixé annuellement par le Conseil d'Administration.
- Si un changement intervient dans la situation de la famille (naissance, séparation, chômage, ...), la MSA des Charentes pourra procéder à un nouvel examen des droits, si cette situation est pérenne (révision sur demande écrite de l'allocataire).



Le bon loisirs

Comment l'obtenir ?

- Vous avez **bénéficié de prestations familiales** de la MSA des Charentes :
Vous **recevrez automatiquement un Bon Loisirs**, dans la mesure où vous répondez aux conditions de ressources.
- Vous avez un seul enfant, **vous ne percevez pas de prestations familiales** de la MSA des Charentes et/ou **vous n'êtes pas allocataire** d'un autre organisme (CAF ou autres)

Vous **devez faire une demande pour l'étude de vos droits**

auprès du **Service Action Sanitaire et Sociale**
05-46-97-50-79 ou 05-46-97-50-78 ou 05-46-97-50-76
charentes.msa.fr/lfr/contact-particulier

Comment l'utiliser ?

Le bon loisirs est à retourner à la MSA des Charentes, dûment complété, signé par l'instance sportive ou culturelle et **accompagné obligatoirement d'une facture acquittée** faisant mention de la date d'inscription entre le 01/09/2020 et le 31/12/2020.

Le versement est fait directement à la famille.

La valeur du bon viendra en déduction des frais d'inscription avancés par la famille, sans pouvoir dépasser le coût réel.

L'aide MSA

Le montant

110 €
pour un quotient familial inférieur à 1100 €

Validité du bon

- Le bon est valable à condition que **l'activité** puisse être **pratiquée tout au long de l'année scolaire** et dispensée en 16 ou 17 ou départements limitrophes.
- Le bon loisirs n'est valable qu'une seule fois par an** et l'inscription doit avoir été faite entre le 1^{er} septembre 2020 et le 31 décembre 2020 (seul l'original sera pris en compte).

Nota : Il ne pourra être retourné au-delà du 30 juin 2021.

